



Réserve héréditaire

Par shelby

Enfant unique, ma mère avec qui j'avais couper tout liens depuis 20 ans est décédé le 01/01/2022. Ayant récupéré des documents, j'y ai découvert une assurance vie chez MMA de l'ordre de 65.000 ? (possibilité de dette auprès d'un organisme de crédit de 35.000 ?) et c'est une lointaine cousine de ma mère qui en ai la bénéficiaire.

J'ai appris par la notaire qui gère la succession le droit de pouvoir faire appliquer la "réserve héréditaire" .

J'aurai souhaiter avoir un ordre d'idée sur le coup des honoraires pour ce genre de dossier. Une fourchette du possible dans le moins comme dans le plus me permettrai de voir si je peux m'engager dans une procédure .

Gagnant 2000 ? net par mois ...

Par avance, un grand merci.

Fred.